

SÉCURITÉ

# Prévention des accidents en transport scolaire : la campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté

10 FÉVRIER 2021

# IL EST OÙ LE DANGER?



34<sup>e</sup> campagne nationale d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes



**La campagne d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté, « Transport Attitude », pose la question : « Il est où le danger? »**

Une fois de plus, les dernières statistiques d'accidentologie du transport scolaire ont montré que les accidents les plus graves surviennent autour du véhicule à l'arrêt. L'ANATEEP veut insister auprès des jeunes en les interpellant sur la présence de risques à l'approche de leur transport. L'objectif est de les sensibiliser à la nécessité d'être particulièrement attentifs aux abords du car ou du bus, de ne pas traverser derrière ni devant le véhicule au point d'arrêt, mais d'attendre que le véhicule se soit éloigné, d'éviter d'utiliser son téléphone mobile afin d'avoir toute la concentration requise. Dans les gares routières et/ou scolaires dans lesquelles affluent à la fois de nombreuses personnes et des véhicules, la vigilance s'impose car le danger surgit de partout.



Le transport scolaire est le mode de transport routier le plus sûr, loin devant la voiture particulière ou le deux-roues, notamment motorisé. De nombreuses améliorations réglementaires et techniques, comme l'équipement de l'ensemble des autocars en ceintures de sécurité et leur port obligatoire, contribuent à cette sécurité et à la confiance des familles. Mais des drames peuvent survenir à cause de simples comportements humains défaillants : des bousculades près d'un autocar, l'inattention à la traversée, le refus ou l'oubli de boucler sa ceinture de sécurité. C'est pour lutter contre ces causes d'accident que la nouvelle campagne nationale d'éducation « Transport attitude » 2020 est lancée.

Enfin, le danger peut être également dans des comportements inappropriés ou des faits de harcèlement contre des élèves. Le harcèlement ne s'arrête pas au portail de l'établissement scolaire. Se taire revient alors à cautionner le harceleur. Pour tout témoignage ou question relatifs à de tels agissements, téléphonez au 3020\* et dites «Non au harcèlement !»

[En savoir plus](#)